



## Assemblée générale

Distr. limitée  
15 décembre 1999  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-quatrième session**  
**Deuxième Commission**  
Point 104 de l'ordre du jour  
**Mondialisation et interdépendance**

**Australie : amendement au projet de résolution A/C.2/54/L.76**

**Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir  
le développement dans le contexte de la mondialisation  
et de l'interdépendance**

Remplacer le paragraphe 10 du dispositif par le texte suivant :

10. *Souligne avec insistance* l'importance d'un climat propice à l'investissement, en particulier l'investissement étranger direct, de l'ouverture des marchés, d'une gestion rationnelle des affaires publiques avec des services, des politiques et des administrations efficaces, transparents, responsables et fondés sur la participation, de l'augmentation du volume et de l'efficacité de l'aide publique au développement, du règlement de la question de l'endettement insoutenable, y compris par des mesures de conversion de la dette et de la souplesse dans la gestion de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés et, à cet égard, de l'appui à la coopération et à l'intégration régionales, qui sont les questions à traiter en priorité pour réaliser un développement durable dans tous les pays d'Afrique et encourager la participation de tous ces pays à l'économie mondiale, comme l'a recommandé le Secrétaire général dans son rapport.